|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/GRTKF/IC/29/INF/2 REV. | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 4 FÉVRIER 2016 | | |

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Vingt-neuvième session**

**Genève, 15 – 19 février 2016**

RÉSUMÉ SUCCINCT DES DOCUMENTS

*Document établi par le Secrétariat*

## I. Documents de travail pour la vingt‑neuvième session

1. Le texte qui suit est un bref résumé des documents qui sont établis, ou qui doivent l’être, pour la vingt‑neuvième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci‑après dénommé “comité” ou “IGC”) à la date du 25 novembre 2015. Chacun de ces documents, ainsi que tout document supplémentaire, sera publié dès sa finalisation sur la page : http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=38983.

### WIPO/GRTKF/IC/29/1 Prov.3 : Projet d’ordre du jour de la vingt‑neuvième session

1. Ce document, qui contient les points dont le comité devrait traiter, est soumis au comité aux fins de son adoption.

### WIPO/GRTKF/IC/29/2 : Accréditation de certaines organisations

1. Ce document indique le nom et les coordonnées des personnes à contacter, ainsi que les buts et objectifs des organisations qui ont demandé au comité leur accréditation en qualité d’observatrices ad hoc aux sessions en cours et aux sessions futures du comité.

### WIPO/GRTKF/IC/29/3 : Participation des communautés locales et autochtones : Fonds de contributions volontaires

1. En 2005, l’Assemblée générale de l’OMPI a créé un “Fonds de contributions volontaires de l’OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées”. Cette décision a été prise sur la base du document WO/GA/32/6, modifié ultérieurement par l’Assemblée générale de l’OMPI en septembre 2010, qui précise les objectifs et le fonctionnement du Fonds. Ce document porte sur la constitution du conseil consultatif dudit fonds et fournit des renseignements sur la collecte de fonds lancée par le Secrétariat. La note d’information demandée contenant des précisions sur les contributions reçues et les bénéficiaires fait l’objet du document WIPO/GRTKF/IC/29/INF/4 diffusé parallèlement.

### WIPO/GRTKF/IC/29/4 : Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle et les ressources génétiques

1. À sa vingt‑sixième session, le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/26/4, le “Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques Rev.2”. Il a décidé que, à la clôture de la session le 7 février 2014, le texte serait transmis à l’Assemblée générale de l’OMPI pour examen à sa session de septembre 2014, sous réserve des ajustements ou des modifications convenus pouvant découler de l’examen des questions transversales à la vingt‑huitième session du comité, conformément au mandat du comité pour 2014‑2015 et au programme de travail pour 2014. Le texte a été diffusé à la vingt‑huitième session du comité sous la cote WIPO/GRTKF/IC/28/4 et transmis à l’Assemblée générale pour examen à sa session de 2014 en tant qu’annexe A du document WO/GA/46/6. Aucune décision n’a été prise concernant le comité durant la session de 2014 de l’Assemblée générale. À sa session de 2015, l’Assemblée générale de l’OMPI a pris note du document WO/GA/47/12, et de ses annexes, et est convenue que le comité “continuera d’accélérer ses travaux en vue de réduire les divergences actuelles en s’engageant pleinement et de manière ouverte, y compris en ce qui concerne les négociations sur la base d’un texte, afin de parvenir à un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux, sans préjuger de la nature du ou des résultats, relatifs à la propriété intellectuelle, propres à garantir une protection équilibrée et effective des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles” et que, “au cours de l’exercice biennal 2016‑2017, le comité mènera ses travaux en s’appuyant sur les activités qu’il a déjà réalisées” et “s’appuiera sur tous les documents de travail de l’OMPI, notamment les documents WIPO/GRTKF/IC/28/4, WIPO/GRTKF/IC/28/5 et WIPO/GRTKF/IC/28/6, ainsi que sur toute autre contribution des membres, suivant une approche fondée sur des bases factuelles, y compris des études et des exemples d’expériences nationales, de lois nationales et d’objets pouvant bénéficier d’une protection et d’objets qu’il n’est pas prévu de protéger; ainsi que sur les résultats des travaux du ou des comités d’experts créés par le comité et des séminaires et ateliers en rapport avec l’IGC organisés au titre du programme 4”. Le document WIPO/GRTKF/IC/29/4 a été établi pour cette session conformément à cette décision.

### WIPO/GRTKF/IC/29/5 : Recommandation commune concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques

1. À la vingtième session de l’IGC tenue en février 2012, les délégations du Canada, des États‑Unis d’Amérique, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée ont diffusé une “Recommandation commune concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques”, contenue dans le document WIPO/GRTKF/IC/20/9 Rev. Ce document a été présenté de nouveau par ses co‑auteurs aux vingt‑troisième, vingt‑quatrième, vingt‑sixième, vingt‑septième et vingt‑huitième sessions de l’IGC, et diffusé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/23/5, WIPO/GRTKF/24/5, WIPO/GRTKF/IC/26/5, WIPO/GRTKF/IC/27/6 et WIPO/GRTKF/IC/28/7 respectivement. Les co‑auteurs ont présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/29/6 : Recommandation commune concernant l’utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques

1. À la vingt‑troisième session de l’IGC tenue en février 2013, une recommandation commune concernant l’utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques a été présentée par les délégations du Canada, des États‑Unis d’Amérique, du Japon et de la République de Corée. Cette proposition est contenue dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/7. Ce document a été présenté de nouveau par ses auteurs aux vingt‑quatrième, vingt‑sixième et vingt‑septième et vingt‑huitième sessions de l’IGC, et diffusé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/24/7, WIPO/GRTKF/IC/26/6, WIPO/GRTKF/IC/27/7, et WIPO/GRTKF/IC/28/8 respectivement. Les co‑auteurs ont présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/29/7 : Proposition de mandat pour l’étude du Secrétariat de l’OMPI sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets de manière indue et sur le respect des systèmes existants d’accès et de partage des avantages

1. À la vingt‑troisième session de l’IGC tenue en février 2013, une proposition de mandat pour une étude sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets par erreur et sur le respect des systèmes existants d’accès et de partage des avantages a été mise à disposition par les délégations du Canada, des États‑Unis d’Amérique, du Japon et de la République de Corée. Cette proposition est contenue dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/6. Ce document a été présenté de nouveau à la vingt‑quatrième session de l’IGC, sous la cote WIPO/GRTKF/IC/24/6 Rev., par les délégations du Canada, des États‑Unis d’Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon et de la République de Corée, puis présenté une nouvelle fois aux vingt‑sixième, vingt‑septième et vingt‑huitième sessions de l’IGC par les délégations du Canada, des États‑Unis d’Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée, sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/26/7, WIPO/GRTKF/IC/27/8, WIPO/GRTKF/IC/28/9 respectivement. Les auteurs des documents WIPO/GRTKF/IC/26/7, WIPO/GRTKF/IC/27/8 et WIPO/GRTKF/IC/28/9 ont présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

## II. Documents d’information pour la vingt‑neuvième session

### WIPO/GRTKF/IC/29/INF/1 Prov. : Liste des participants

1. Une liste provisoire sera distribuée à la vingt‑neuvième session du comité.

### WIPO/GRTKF/IC/29/INF/2 Rev. : Résumé succinct des documents

1. Il s’agit du présent document, établi pour servir de guide dans la documentation du comité.

### WIPO/GRTKF/IC/29/INF/3 : Projet de programme pour la vingt‑neuvième session

1. Conformément à la demande du comité à sa dixième session, le présent document contient une proposition de programme et définit le temps qui pourrait être alloué à chaque point de l’ordre du jour. Ce projet de programme n’est présenté qu’à titre indicatif : l’organisation effective du travail du comité sera décidée par le président et par les membres conformément aux règles de procédure.

### WIPO/GRTKF/IC/29/INF/4 : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : note d’information sur les contributions financières et les demandes d’assistance financière

1. Ce document contient les informations à communiquer au comité en ce qui concerne le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées. Les règles sont énoncées dans l’annexe du document WO/GA/32/6 qui a été approuvé par l’Assemblée générale à sa trente‑deuxième session puis adopté en septembre 2010. Plus précisément, il contient des informations sur les contributions versées ou promises et sur l’assistance effectivement fournie aux représentants des communautés autochtones et locales accréditées.

### WIPO/GRTKF/IC/29/INF/5 : Note d’information destinée à la réunion des représentants des communautés autochtones et locales

1. À la suite d’une décision prise par le comité à sa septième session, chaque session suivante du comité a débuté par une réunion présidée par un membre d’une communauté autochtone. Le groupe d’experts s’est réuni au début des 21 sessions précédentes du comité. À chaque occasion, des représentants de communautés autochtones et locales ont présenté des exposés sur un thème particulier lié aux négociations au sein du comité. Ces exposés sont disponibles sur le site de l’OMPI, à l’adresse http://wipo.int/tk/fr/igc/panels.html et sont également accessibles par l’intermédiaire du Portail sur les questions autochtones sur le site Web de l’OMPI. Ce document indique les modalités pratiques qu’il est proposé de mettre en œuvre pour la réunion du groupe d’experts à la vingt‑neuvième session du comité.

### WIPO/GRTKF/IC/29/INF/6 : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : décisions prises par le Directeur général conformément aux recommandations adoptées par le Conseil consultatif

1. Ce document d’information informera le comité des décisions en matière de financement que le Directeur général prendra conformément à la recommandation qui sera adoptée par le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées en marge de la vingt‑neuvième session du comité.

### WIPO/GRTKF/IC/29/INF/7 : Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles

1. À sa dix‑neuvième session, “le comité a invité le Secrétariat à mettre à jour les glossaires disponibles dans les documents WIPO/GRTKF/IC/19/INF/7 intitulé ‘Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux expressions culturelles traditionnelles’, WIPO/GRTKF/IC/19/INF/8 intitulé ‘Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels’ et WIPO/GRTKF/IC/19/INF/9 intitulé ‘Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques’, à les regrouper dans un seul document et à publier ce glossaire unifié sous la forme d’un document d’information à la prochaine session du comité”. Ce document est mis à disposition sous la forme d’une version actualisée du glossaire unifié pour cette session.

### WIPO/GRTKF/IC/29/INF/8 : Rapport sur la mise en œuvre des activités du groupe C (“Options concernant les conditions convenues d’un commun accord en matière de partage juste et équitable des avantages”)

1. À sa dix‑neuvième session, “le comité a demandé au Secrétariat de finaliser et d’actualiser régulièrement selon les besoins les activités mentionnées dans le groupe C (‘Options concernant les conditions convenues d’un commun accord en matière de partage juste et équitable des avantages’) et d’en tenir informé le comité à chaque session”. Ce document est établi et mis à disposition conformément à la demande précitée.

### WIPO/GRTKF/IC/29/INF/9 : Ressources disponibles sur le site Web de l’OMPI consacré aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques

1. À sa vingtième session, le comité a invité le Secrétariat à établir un document d’information dans lequel seraient décrites brièvement les ressources disponibles sur le site Web de l’OMPI consacré aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques en vue de soutenir et de renforcer la participation des observateurs à ses travaux. Ce document fait le point sur les ressources disponibles sur le site Web.

### WIPO/GRTKF/IC/29/INF/10 : Étude technique des principales questions relatives à la propriété intellectuelle dans les projets d’instruments de l’OMPI sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, par M. James Anaya

1. L’Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII) a recommandé, à sa onzième session, que l’OMPI mette en place une étude technique, menée par un expert des questions autochtones, se concentrant sur les projets de textes relatifs aux savoirs traditionnels, aux ressources génétiques et aux expressions culturelles traditionnelles et de faire part de ses observations à ce sujet à l’IGC par l’intermédiaire de l’Instance. L’étude devait être réalisée du point de vue des droits des peuples autochtones. En consultation avec le Secrétariat de l’UNPFII, M. James Anaya, professeur de droit et politiques relatifs aux droits de l’homme à l’Université de l’Arizona (États‑Unis d’Amérique), a été chargé par le Secrétariat de l’OMPI, en 2014, de mener cette étude technique sous sa seule responsabilité. M. Anaya a achevé son étude en 2014 et l’a présentée au Secrétariat de l’UNPFII. Le 28 mai 2015, le Secrétariat de l’OMPI a reçu une demande provenant du Secrétariat de l’UNPFII, visant à ce que le texte de l’étude technique réalisée par M. Anaya soit présenté au comité en tant que document d’information. Ce document est établi et mis à disposition conformément à la demande précitée.

[Fin du document]